



CMCAS BEARN BIGORRE

CAISSE D'ACTION SOCIALE

du personnel des Industries Electrique et Gazière du Béarn et de la Bigorre

ACTION - CULTURE - AIDES - SANTÉ
VACANCES - LOISIRS - SPORT - SOLIDARITÉ

Bizanos, le 24 JANVIER 2024,

APPEL DU PRESIDENT de la CMCAS BEARN BIGORRE

Chère et cher collègue,

C'est dans un contexte où le patronat œuvre plus que jamais à tirer vers le bas les indemnités des victimes de maladies professionnelles que se tiendront deux audiences pour la reconnaissance de la Faute Inexcusable de l'Employeur :

- l'une concernant notre camarade et collègue de travail **Michel Scudizio**, ex-agent de la centrale thermique d'Artix, des TIRU et de la distribution,
- l'autre concernant notre camarade et collègue de travail **Régis Laurella**, agent Enedis Tarbes.

Ceci est d'autant plus vrai que nous venons d'essayer une nouvelle tentative patronale, relayée par le gouvernement, visant à rendre inopérantes les sanctions et indemnités attachées à la Faute Inexcusable de l'Employeur.

En effet, inclus dans l'article 39 du PLFSS, ces dispositions qui ont été provisoirement retirées, visant à la modification du Code de la Sécurité Sociale, auraient conduit à une diminution drastique des indemnités accordées via les recours au TASS entamés par les victimes.

Nul doute que ces articles scélérats reviendront dans les débats.

Il importe donc de faire la démonstration que le monde du travail reste mobilisé, malgré le travail de sape idéologique que mènent nos adversaires jusqu'au près des instances judiciaires.

Faut-il le rappeler, quasiment partout, quels que soient les secteurs d'activités ou les Directions concernés, nous avons pour la plupart été exposés à la fibre tueuse et autres cancérigènes sans que les mesures de protection appropriées aient été mises en œuvre.

Malgré la reconnaissance implicite de cette scandaleuse réalité par certains de nos dirigeants, nos Directions continuent de nier ce déplorable constat devant les tribunaux.

S'affranchissant de toute considération éthique, elles s'enferment dans une stratégie juridique visant à l'obtention de jurisprudences qui lui seraient favorables.

C'est en regard de ce triste constat que se justifie plus que jamais la continuité de notre mobilisation dans les IEG comme à l'interprofessionnel.

Je compte sur vous pour être présents à ces RASSEMBLEMENTS :

Lundi 29 JANVIER – Rassemblement en soutien à Michel Scudizio

8H30 devant le Tribunal Judiciaire de Pau

(6 place Marguerite Laborde- 64000 PAU- face aux Halles)

Judi 1^{er} FEVRIER – Rassemblement en soutien à Régis Laurella

13H30 devant le Tribunal Judiciaire de Tarbes

(6 rue Maréchal Foch – 65000 TARBES)

Le Président de la CMCAS Béarn Bigorre
Jean-Maurice DARBOUCABE